

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : FONCIER : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AL 107 AUPRÈS DE L'ASL DU LOTISSEMENT LE RICHELIEU (3.1)

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **29 mars 2024**
Date d'affichage de la convocation : **29 mars 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,
M. MAZET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CADOUX,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat rendu exécutoire le 18 juillet 2020,

VU le budget 2024,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que l'acquisition de la parcelle cadastrée AL 107, d'une surface cadastrale de 204 m², propriété de l'ASL du lotissement Le Richelieu, répond à la politique de régularisations foncières menée par la Ville dans le cadre d'aménagements de voirie,


Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle AL 107, d'une surface cadastrale de 204 m², propriété de L'ASL du Lotissement Le Richelieu, au prix de 1 € (un euro),
- **DIT** que les frais annexes (acte notarié notamment) liés à ces acquisitions seront supportés par la Commune,

- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240409-2024_048_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 09 avril 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 avril 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 avril 2024.